

CONVENTION DE FORMATION

Organisme de formation enregistré sous le numéro 84 26 02871 26 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

Entre les soussignés :

1) Metzler Frédérique, 9 rue des pins - 26120 MALISSARD

2) Et

est conclue un contrat de formation professionnelle, en application des articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du code du Travail

Article 1 : Objet de la convention

En exécution de la présente convention, l'organisme O.S.E.R. s'engage à organiser l'action de formation intitulée : « **Formation Cranio Quantique** »

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

- Objectifs : Acquérir les connaissances théoriques nécessaires ainsi que les gestes appropriés pour le mieux-être
- Public concerné : Toute personne ayant de l'intérêt pour les techniques naturelles de relaxation et d'aide à la personne dans les pratiques dites douces.
- Durée 3 fois 2 jours indissociables
- Prérequis pour suivre la formation : Aucun prérequis

Article 3 : Organisation de l'action de formation

- L'action de formation aura lieu les **15 et 16 février – 15 et 16 Mars – 5 et 6 Avril 2025**
- Elle est organisée pour un effectif de 12 personnes maximum.
- Méthodes pédagogiques :
 - Étude théorique
 - Entraînements pratiques, travail en binôme ; étude de cas concrets, démonstrations, et expérimentations
 - Méthode active et participative
 - Mise en situation et application pratique
 - Les élèves sont tour à tour opérateurs et sujets
 - Travail en binôme pour privilégier la pratique
 - Apprentissage des postures et gestes pour un meilleur savoir-faire

Article 4 : Délai de rétractation

Mme/M.....est informé(e) qu'elle/il dispose d'un délai de rétractation de 10 jours à compter de la signature de cette convention de formation, conformément au règlement n°1182/71/CEE du conseil du 3 juin 1971. Seuls les frais d'inscription ne seront pas restitués à titre d'indemnité forfaitaire ainsi que les heures de formation suivies en cas d'inscription tardive.

Le cas échéant, Mme/M. informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Un formulaire de Rétractation est proposé à la fin de ce document.

Article 5 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à 820 euros + frais d'inscription de 110 euros (non remboursable si désistement), soit un total de **930 euros TTC**.

Mme/M. s'engage à payer la prestation selon les modalités de paiement suivantes :

- Versement d'un montant de 110€ *¹, frais d'inscription (non remboursable en cas d'annulation ou d'abandon de la formation) à donner en même temps que cette convention signée et les chèques du solde.
- Règlement du solde :

(*²) Le règlement du solde d'un montant de 820 € qui sera encaissé fin septembre 2024

(*²) Possibilité d'un règlement en 3 fois soit **274 € x 3** (encaissés chaque début de mois)

*²(cocher la case choisie)

*¹(Règlement en chèque à l'ordre de Mme Metzler Frédérique) ou IBAN :FR76 1426 5006 0004 0335 5221 222 – BIC : CEPFRPP426 – Mme Metzler Frédérique (pour l'acompte)

Article 6 : Interruption de la formation

* En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou annulation d'un contrat, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Paiement du participant des heures suivies (absence ou présence) selon la règle du prorata temporis ainsi que les frais d'inscription d'une valeur de 110€
- Rendu du règlement des sessions non honorées (sessions à venir)

* En cas d'abandon de la formation par le stagiaire par suite de force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Paiement du participant des heures suivies (absence ou présence) selon la règle du prorata temporis ainsi que les frais d'inscription d'une valeur de 110€
- Rendu du règlement des sessions non honorées (sessions à venir)

* Le centre de formation peut également proposer un report des dates de formation afin de valider l'ensemble des cours.

Dans le cas contraire, la formation est un engagement et reste dû dans sa globalité. Aucun remboursement ou chèques en attente ne seront restitués (même en cas d'échec à l'examen).

*Dans les autres cas, aucune somme ne sera restituée

Article 7 : Propriété intellectuelle

Il est formellement interdit d'enregistrer, photographier ou de filmer les sessions de formations, les supports ou autres.

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un usage personnel en tant que professionnel

Article 8 : Bienveillance et respect

Il va de soi que toutes personnes participant à cette formation soient respectueuses de l'enseignement reçu, envers toutes personnes enseignantes ainsi qu'auprès des autres participants. Aucune insultes ou paroles désobligeantes ou agressives ne sera tolérées et seront suivies d'une exclusion définitive de la formation avec rupture de la convention. Le Centre procédera au rendu du règlement des sessions non honorées défrayés des charges et frais encourus. Toutes heures suivies devront être payer selon la règle du prorata temporis ainsi que les frais d'inscription. Aucun remboursement des heures et sessions réalisées (absence ou présence).

Article 9 : Règles de conduite

Tous participants aux formations et stages doivent respecter les horaires indiqués, ou justifier de leur retard ou absence directement à la formatrice au moins 5 jours à l'avance si possible. Si celle-ci juge d'un abus d'absence ou si elles sont trop fréquentes, les heures non honorées seront enlevées du total d'heure de la formation dans le cas d'une certification et ne seront pas remboursées.

Il est également demandé à tous participants aux formations de soigner son hygiène corporelle. Il va de soit d'avoir les pieds et les cheveux propres en formation que ce soit en réflexologie ou autres formations.

Article 10 : Mentions légales

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite, le consommateur, sous réserve de l'article L.152-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, auprès de

SAS Médiation Solution

222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niois

site : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>,

email : contact@sasmediationsolution-conso.fr

Fait en double exemplaire, à Malissard, le

Pour le stagiaire

Nom :

Prénom

Signature

Pour l'organisme de formation O.S.E.R.

Frédérique Metzler

Signature

Formulaire de Rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter de la convention.)

A l'attention de

Mme Metzler Frédérique
9 rue des pins
26120 Malissard
metzlerfrederique@gmail.com

Nom du consommateur : _____

Adresse du consommateur : _____

Bonjour,

Je soussigné(e), (Nom et Prénom) _____, étant dans le délai des 10 jours suivant la signature de ma convention de formation, vous notifie par la présente ma rétractation au contrat portant sur la vente de la prestation de service ci-dessous :

FORMATION « CRANIO QUANTIQUE »

Engagé(e) le _____ (date de la signature de la convention de formation)

Bien à vous.

Date et signature :

© . A . E . R .

Organisme d'éveil au Sens et d'Enseignement à la Reflexologie